

Publication des tarifs provisoires d'utilisation des réseaux d'électricité pour 2026

Ettelbruck, le 15 octobre 2025 : Conformément à l'article 11 du Règlement ILR/E24/18 du 28 juin 2024, la Ville d'Ettelbruck publie aujourd'hui les tarifs provisoires d'utilisation des réseaux de transport et de distribution pour l'électricité applicables en 2026. En ce qui concerne l'utilisation des réseaux d'électricité, les tarifs provisoires tiennent compte de l'évolution des coûts d'exploitation, des investissements et des volumes attendus pour 2026. En outre, les calculs tiennent compte de la contribution étatique d'un montant total de 150 millions d'euros, telle qu'envisagée dans le projet de loi relatif à une contribution de l'État aux coûts à transposer en tarifs pour l'année 2026, actuellement en cours d'instruction. Les tarifs provisoires d'utilisation des réseaux d'électricité se basent sur l'hypothèse de l'adoption et de la publication de la loi correspondante avant la fin de l'année.

Grâce à la contribution étatique de 150 millions d'euros envisagée, les tarifs d'utilisation des réseaux électriques devraient diminuer de manière significative par rapport à 2025, contribuant ainsi à alléger les coûts d'utilisation réseau pour l'ensemble des utilisateurs en 2026. La Ville d'Ettelbruck reste pleinement engagée à garantir la sécurité d'approvisionnement de tous ses clients grâce à des réseaux d'électricité performants et économiquement efficaces.